



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
9^{ème} séance

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 19 juin 2023 à 19 h 00 au BSP**

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023 à 2024 ou 2025 (selon les résultats de la votation concernant la fusion)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du plan d'aménagement local d'Hauterive secteur « Collège »
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2022
6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général pour la motion « Pour un meilleur subventionnement des abonnements aux transports publics »
7. Motions et interpellations
 - 7.1 : Création de places de parc pour motos et scooters
 - 7.2 : Pour des quartiers attractifs et durable aujourd'hui comme demain
8. Fusion – point de situation
9. Communications du Conseil communal
10. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

M. Tillé Yves, Président du CG, souhaite la bienvenue, pensée du jour : « *Nous ne devons pas avoir plus d'argent que ce que l'imagination ne nous permet de dépenser* », fait un rappel concernant les règles de bienséance. **Mme Quiquerez Sabine** est nommée arbitrairement pour faire l'appel en l'absence du secrétaire qui est excusé.

Présents : 28
Excusés : 02
Absents : 00
Majorité : 15

L'ordre du jour est accepté tacitement.

M. Tillé Yves, Président du CG, exprime avoir relu le Règlement de Commune, notamment l'article 42 sur le système de votation, lecture dudit article, propose de suivre le règlement et d'automatiquement voter sur l'entrée en matière, qui concerne les arrêtés et non les motions.

2. Nomination du bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Président : **M. Ouerhani Nabil**
Vice-président : **M. Vermeulen Samuel**
Secrétaire : **M. Poglià Lorenzo**
Questeur : **M. Laederach Thierry**
Questeuse : **Mme Quiquerez Sabine**

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023 à 2024 ou 2025 (selon les résultats de la votation concernant la fusion)

Votes : *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Tillé Yves, Président du CG, passe la parole à **M. Mauri Rocco, CC**.

M. Mauri Rocco, CC. Introduction du rapport.

Questions/Remarques :

M. Britz Andreas. Je n'ai qu'une remarque à faire concernant la forme de l'arrêté : quel serait le nom de la raison sociale de cette nouvelle fiduciaire ? Nous n'avons, en effet, aucune info là-dessus. Ainsi j'aimerais que cet arrêté soit complété en bonne et due forme avec l'adresse complète avant la signature par le président et le secrétaire. **M. Mauri Rocco, CC**. Nous ferons le nécessaire pour remédier à cela.

Préavis de la Commission Financière :

M. Jacot-Parel Vincent, Commission Financière. Comme l'a mentionné M. Mauri, après trois années de révisions, le temps est venu de changer de fiduciaire, et ce nous l'espérons aussi uniquement jusqu'à la fin de l'année 2024. La Commission Financière s'est réunie le 05 juin dernier et, comme l'a communiqué M. Mauri, de nombreuses offres ont été reçues par l'Administration communale, elles ont été examinées et la fiduciaire « Raffaele Sàrl » a été choisie par le Conseil communal. Ce choix est motivé par sa grande expérience au niveau communal ainsi que par son prix plus attractif que celui des autres offres reçues.

Suite à ces explications, la Commission Financière vote à l'unanimité des membres présents un préavis positif sur le choix de la fiduciaire « Raffaele Sàrl » à Neuchâtel en tant que pré-organe de révision des comptes de la commune d'Hauterive.

Avis des partis politiques :

Mme Nedyalkova Desislava, Les Verts. Le groupe des Verts s'est réuni le mercredi 14 juin et a accepté à l'unanimité le rapport présenté.

M. Ramsbacher Laurent, Verts'Libéraux. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, suite à la lecture du rapport du CC et de sa proposition avec analyses pour mandater la « Fiduciaire Raffaele Sàrl », nous faisons entièrement confiance à ce choix. Sans restriction, le groupe des PVLH accepte à l'unanimité ce rapport avec les remerciements pour le travail entrepris auprès du CC et de l'Administration.

M. Britz Andreas, PS. Le parti socialiste s'est réuni le 15 juin, nous avons relu le rapport, et remercions le travail effectué par le Conseil communal, nous le félicitons sur l'excellent choix du fiduciaire et acceptons à l'unanimité des membres présents cet arrêté.

M. Besancet Laurent, PLR. C'est à l'unanimité que nous avons validé le choix de l'organe de révision qui nous est proposé ce soir.

Lecture de l'arrêté.

Votes : Le rapport est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du plan d'aménagement local d'Hauterive secteur « Collège »

Votes : L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Zeller Thomas, CC. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, pour pouvoir construire le nouveau collège, il faut modifier l'affectation de la petite parcelle 1065 (ex : cabane Bühler, actuellement en ZAL) en ZUP et modifier la réglementation de la ZUP de la grande parcelle 864. Les préavis des services cantonaux ont été reçus et pris en compte. La substance de ce rapport est résumée dans la figure 3 (page 4), qui se reflète aussi dans l'arrêté. Il s'agit principalement :

- d'augmenter le taux d'occupation au sol
- de supprimer les dispositions densité et longueur de façade

La hauteur à la corniche de 11m est maintenue, parce que le nouveau collège est de 2,25m plus bas (et d'environ 5m plus bas que l'actuel nouveau collège), ce qui améliore l'ensoleillement du soir pour les habitants de Croix-d'Or et allège l'aspect urbanistique de l'entrée de village et le met davantage en valeur. Vous avez aussi un schéma du flux des piétons, bus, voitures et deux roues en page 5. 4 places dépose-minute seront créés. Les piétons traverseront la rue du collège un peu plus au nord qu'aujourd'hui. En page 7 vous avez le calendrier du passé et pour la suite de ce MPAL. La prise de possession du nouveau collège est toujours la rentrée 2026. Je suis à disposition pour les questions et vous invite à approuver ce rapport.

Questions/Remarques :

M. Jacot-Parel Vincent. J'ai une question concernant la déchèterie. En effet, il est mentionné dans le rapport qu'elle sera déplacée mais il est quand même très important qu'elle reste néanmoins au centre du village. Nous voulions ainsi savoir si vous pouviez nous en dire un peu plus sur le nouvel emplacement ainsi que ce qu'il en sera durant les

travaux sans oublier après la construction du nouveau collège. **M. Zeller Thomas, CC.** Comme c'est écrit dans le rapport, nous sommes en train d'étudier cette question et malheureusement, aujourd'hui, nous n'avons pas encore la réponse. Mais nous sommes cependant conscients qu'il faut une déchèterie au centre du village.

M. Boss Joël. Nous avons deux petites questions. Premièrement, concernant la hauteur du nouveau collège, d'après nos renseignements, il mesurera 8,75m, nous imaginons que cela est dû au terrain naturel mais nous voulons en être certains en vue d'extensions futures sur le toit du bâtiment car nous n'avons rien vu dans le rapport à ce sujet. **M. Zeller Thomas, CC.** Pour l'extension, si nous en faisons une, il faudra de toute façon demander une nouvelle modification de la ZUP. C'est pour cela que nous avons laissé cela en l'état. **M. Boss Joël.** Mais alors pourquoi ne pas le prévoir directement ? Ainsi nous éviterions une demande de changement ou de modification puisque nous le prévoyions éventuellement déjà comme une possibilité... **M. Zeller Thomas, CC.** Les urbanistes à l'état, au SAT, ont trouvé que c'était mieux de tout laisser ainsi et de le faire dans un deuxième temps si cela se trouvait être nécessaire. **M. Boss Joël.** Très bien. Alors, deuxièmement, concernant les 80 places de parc qui ont été instaurées au STPA, nous savons qu'il y a un projet sur cette parcelle, même si nous ne savons pas clairement ce qu'il s'y passe mais, dans le futur, y aura-t-il toujours ces 80 places de parc ? Seront-elles toujours là ? **M. Zeller Thomas, CC.** Le Conseil communal confirme depuis la dernière législature déjà, « Nous allons maintenir les places de parc existantes ! ». Pour le collège, il n'y aura pas de nouvelles places de parc mais celles du STPA seront maintenues. Le conseil communal va veiller entièrement au projet de maintenir ces places au STPA, d'une manière ou d'une autre car nous en avons besoin.

M. Poglia Lorenzo. En observant le plan, nous avons remarqué que le chemin principal des enfants, donc qui longe la boulangerie, n'y figure pas. Nous aimerions savoir si cela était intentionnel ou non, ou alors le compléter en conséquence. **Zeller Thomas, CC.** Nous n'avons pas fait exprès d'omettre ce chemin et le rajouterons.

Avis des partis politiques :

M. Boss Joël, Verts'Libéraux. Le Parti des Verts'Libéraux a bien discuté de ce rapport et ses quelques questions ont trouvé réponses toute à l'heure, nous déplorons quelque peu le manque de vision à long terme qui nous laisse un peu déçus. La liberté de vote a été émise lors de notre dernière séance.

Mme Steullet Wintgens Nathalie, PS. Pour le Parti Socialiste, vu que la question de la déchèterie sera rediscutée, nous acceptons à l'unanimité le rapport.

Mme Becker Vermeulen Corinne, PLR. Lors de sa séance, le groupe PLR a accepté la modification du plan d'aménagement local à l'unanimité des membres présents.

M. Poglia Lorenzo, Les Verts. Lors de notre séance du 14 juin, nous avons accepté à l'unanimité le plan d'aménagement soumis.

Lecture de l'arrêté.

Votes : **Abstentions :01**
Pour : **27**

Le rapport est accepté.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2022

Votes : L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Mauri Rocco, CC. Introduction du rapport.

M. Tillé Yves, Président du CG, lecture du rapport, page par page.

Questions/Remarques :

M. Britz Andreas (page 2). Pouvons-nous commencer avec les chapitres et la numérotation ? Car beaucoup d'entre nous travaillent au niveau informatique et ainsi n'ont pas la même numérotation de page, ce qui rend le tout compliqué pour trouver où nous en sommes sur l'ordinateur. **M. Tillé Yves, Président du CG.** Très bien, alors nous ferons cela par sections.

M. Britz Andreas (page 11). En position N°5, « sécurité sociale », j'ai eu l'occasion d'échanger avec Mme Novelli que je remercie pour ses explications, mais nous lisons en première ligne « Le bouclage, comme il sera daté du 31 décembre 2022, fait en l'état un coût total net de CHF 195 millions » ainsi je me demandais s'il y avait une erreur de virgule ? Il m'a été dit que tout en bas, au dernier chapitre, il était écrit : « En conclusion de cette baisse générale en titre de dépenses liées aux prestations sociales, et ses frais, dans le canton. », pourrions-nous mettre le canton tout en haut afin de ne pas mélanger les chiffres du canton avec ceux de la commune ? Ou du moins plus expliquer que les 195 millions ne concernent uniquement le canton ? C'était en effet un peu déroutant lors de la lecture. **M. Mauri Rocco, CC.** À la page N°9, sous le chiffre 5, vous avez le montant concernant la part de la commune, ou du moins une partie au niveau de la sécurité sociale mais nous prenons note de votre remarque.

M. Jacot-Parel Vincent. La lecture du reste des pages a été un peu rapide mais j'avais tout de même une question et c'est aussi une qui avait été posée lors de la Commission Financière : par rapport au cadre politique de l'autorisation des poses des panneaux photovoltaïques, et nous avons débattu avec la Commission Financière à ce sujet, disons que le résultat ne nous a pas trop effrayés pour l'année 2022 mais nous aurions voulu savoir s'il y avait des actions qui sont prises pour que la population puisse plus facilement avoir accès à ces installations au sein de la commune ? **M. Gerber Alain, CC.** Alors votre cher collègue de la Commission Financière, M. Würsch Nicolas, vous a transmis un mail d'information concernant la possibilité de se regrouper pour faire des demandes. Jusque-là, ça n'a pas été mis en veilleuse mais disons que nous allons essayer de construire tout cela avec Laténa. Une autre chose à peut-être prendre en compte est qu'Hauterive a passablement de bâtiments où des gens ne sont pas forcément propriétaires, il y a beaucoup de locataires, beaucoup de propriétaires : et il faut mettre tout le monde d'accord. Le reste du village est en ancienne localité et, actuellement, dans l'ancienne localité, le Règlement ne permet pas la pose de panneaux solaires. J'espère que ma réponse vous convient même si elle ne va pas forcément dans votre sens. **M. Jacot-Parel Vincent.** Très bien mais je voulais voir s'il serait possible avec la Commission Financière de préciser la possibilité d'utiliser ce fond lié aux énergies renouvelables... **M. Gerber Alain, CC.** Il a en effet été constaté que ce fond est constitué à 69% et le problème est que la commune a décidé de créer ce fond, j'étais au Conseil Général, et il y avait été dit plus-ou-moins que ce fond servirait à l'amélioration des bâtiments communaux car c'est extrêmement difficile de saupoudrer des petits montants. Maintenant si ce montant-là pouvait également être utilisé pour faire une séance d'information pour la population. À mon avis, le Grand Conseil a fait une grande erreur d'accepter que les communes aient des fonds car nous avons une disparité entre les communes et les villes comme par exemple la ville de Neuchâtel, qui a des moyens beaucoup plus importants par rapport à ce fond d'énergie et de ses subventionnements. Pour ma part, le Grand Conseil a fait une erreur d'accepter cette loi,

nous aurions dû mettre ce fond sur l'énergie seulement au niveau cantonal, nous aurions pu faire des économies.

M. Britz Andreas (page 21 : Comptes détaillés). Nous avons le compte N°31400 Entretien de terrains, avec un montant de CHF 18'933.- pour le terrain synthétique et quelques lignes plus bas sur le compte N°44700 Loyers et fermages, biens-fonds PA CHF 7'500.-, je pense que ce sont des revenus, mais cela fait toujours une différence de CHF 11'433.-, ce qui veut dire que le terrain synthétique est toujours déficitaire. Qu'est-ce que la commune a entrepris pour que cette situation change ? **Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC.** Je ne suis pas très sûre d'avoir compris la différence... Le terrain synthétique figure pour CHF 18'933.- et pour le compte N°44 Revenus financiers, il y figure CHF 14'880.-, ainsi il n'y a que CHF 4'000.- de différence... **M. Britz Andreas.** C'est le paiement des utilisateurs du terrain, mais il y a aussi l'énergie consommée qui doit y être comptée à mon avis, en plus du terrain d'entraînement qui figure dans cette partie « revenus ». Il n'y a pas de détails entre le terrain synthétique et le terrain d'exercice. **Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC.** Le terrain en herbe, le terrain d'entraînement c'est un terrain public qui ne nous ramène aucun revenu. **M. Britz Andreas.** Très bien donc la différence de CHF 11'433.- est justifiée, merci. **Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC.** La différence est tout de même beaucoup moindre par rapport à la situation que nous avons auparavant, où l'entretien du terrain en herbe coûtait également très cher ; il était entretenu par notre personnel et rapportait beaucoup moins. **M. Britz Andreas.** Cependant nous pourrions tout de même peut-être faire des économies en n'utilisant pas autant d'eau que d'habitude sur ce terrain synthétique, car je ne sais pas combien de litres d'eau il faut par m², si la commune paye aussi CHF 3.50 par litre comme les citoyens... Peut-être que nous pourrions juste le mouiller ? Je sais que c'est une question de sécurité pour les utilisateurs mais une fois n'est pas coutume et je pense que chaque centime compte, pour les citoyens comme pour la commune. Je félicite néanmoins la commune pour tous ses efforts réalisés en terme d'économies réalisées dans la première partie.

Fin de la lecture du rapport.

Préavis de la Commission financière :

M. Jacot-Parel Vincent, Commission Financière. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 102 alinéa 4 du Règlement de commune, nous vous remettons le présent rapport faisant état des discussions de la commission financière relatif aux comptes de la commune d'Hauterive pour l'exercice 2022. Le présent rapport est rédigé par le soussigné en tant que rapporteur de la commission. La commission a analysé les comptes 2022 lors de sa séance du 5 juin 2023, en présence de l'exécutif au complet. Les membres de la commission ont commencé l'examen du rapport du Conseil communal à l'appui des comptes par un exposé du Conseiller communal en charge des finances. Ensuite, lors de l'analyse du rapport page par page, les membres ont eu la possibilité de poser toutes leurs questions. Les commissaires ont pris bonne note d'un résultat 2022 positif de CHF 585.37 tandis que le budget prévoyait un excédent de charge de CHF 493'351. Ce résultat bien meilleur qu'attendu a permis de comptabiliser un amortissement extraordinaire de CHF 750'000 pour les bâtiments de l'ancien collège du nouveau collège qui seront démolis en 2024. Les recettes fiscales ont été significativement meilleures qu'attendues. Cette augmentation est principalement due à de meilleures entrées d'impôts sur le revenu, la fortune et les prestations en capital ainsi qu'à des rappels d'impôts imprévisibles. Il est également à noter que l'endettement de la commune a diminué de CHF 4'786'000 (plus de 22%). Cette diminution a été rendue possible grâce à la vente du terrain sis Château 12, Brel 8-10 qui a permis le remboursement de deux emprunts arrivant à échéance. Les diverses questions des commissaires ont amené à des explications à propos des divers dossiers gérés par le Conseil communal. Les membres de la commission ont ainsi pu constater la bonne maîtrise des dossiers par l'exécutif. L'ensemble des questions et des discussions ont permis aux membres de la commission d'avoir une appréciation claire et précise sur la tenue des comptes 2022. Le Conseil communal et l'administration communale ont été remerciés pour le travail accompli en 2022. La commission a conclu ses travaux par

un vote à l'unanimité des membres présents en faveur de l'approbation des comptes de l'exercice 2022.

Avis des partis politiques :

M. Jacot-Parel Vincent, PS. Le parti socialiste s'est réuni le 15 juin dernier et a accepté à l'unanimité des membres présents la validation des comptes pour l'exercice 2022. Le résultat positif est bien meilleur qu'attendu, consolide une bonne image d'Hauterive et donne un signal positif en vue de la votation de la fusion. Nous remercions le conseil communal et l'administration communale pour cet important travail à la fois très clair et très précis.

M. Krähenbühl Gabriel, PLR. Le groupe PLR se réjouit de l'amélioration, de plus de 1.2 million de francs, des comptes 2022 par rapport au budget. Nous réalisons qu'une partie significative de celle-ci est de nature ponctuelle et qu'il conviendra de le garder en tête dans les engagements futurs de notre commune. Le PLR salue la qualité des documents remis et l'engagement des personnes impliquées dans la gestion financière de la Commune. Nous leur adressons toute notre reconnaissance. Lors de sa séance préparatoire, toutes les questions ont trouvé une réponse satisfaisante de la part de notre ministre des finances que nous remercions. Dans ce contexte et au vu du contexte favorable, notre groupe a approuvé les comptes 2022 à l'unanimité des membres présents.

Mme Nedyalkova Desislava, Les Verts. Le groupe des Verts s'est réuni le 14 juin dernier. Il se réjouit des comptes qui sont étonnamment optimistes. Cependant, on aimerait inviter le conseil communal de rester vigilant car la situation économique est peut-être exceptionnelle et les perspectives pour les prochaines années ne sont pas aussi optimistes. Le groupe des Verts, lors de sa séance, a accepté à l'unanimité des membres présents l'approbation des comptes 2022. Le groupe remercie le conseil communal et l'administration pour le travail fourni.

M. Ramsbacher Laurent, Verts'Libéraux. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le budget annoncé en 2022 était bien sombre un peu comme les années précédentes. Dans cette dynamique nous nous retrouvons avec un petit excédent, et même entre les lignes à un excédent de près de 1.2 millions de francs en tenant compte de certains amortissements. Nous constatons aussi au fil de ces dernières années que de faire un budget avec peu d'écart avec les comptes finaux, est un exercice fastidieux. Pour ces comptes 2022 et en choisissant quelque fait marquants, la dette par habitants diminue et l'amortissement partiel de l'ancien collège est déjà amorcé dans cet exercice 2022 afin de ne pas mettre cela sur le dos des générations futures. Cela est responsable. Les entrées fiscales ont été déterminantes dans cet exercice sans sous-estimer le travail du CC et de l'administration. Cela montre à quel point le service auprès de la population doit être de qualité et maintenu voir amélioré ou il doit l'être sans restriction, afin de garder un tissu économique d'entreprises et de contribuables homogènes. Le groupe des Vert'libéraux accepte à l'unanimité les comptes 2022. Avec nos remerciements pour le travail fourni par le CC et l'administration.

Lecture de l'arrêté.

Votes : Le rapport est accepté à l'unanimité.

6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général pour la motion « Pour un meilleur subventionnement des abonnements aux transports publics »

M. Gerber Alain, CC. Introduction du rapport.

Questions/remarques :

Mme Steullet Wintgens Nathalie. Nous nous interrogeons sur comment pouvez-vous dire qu'en cas de fusion, cela serait acquis, et qu'il y aurait un subventionnement car ce n'est pas écrit dans la convention de fusion ? Nous avons bien cherché et nous n'avons rien vu passer à ce sujet. Notre souhait est un effet plutôt de mettre en stand-by cette motion pour pouvoir mieux la ressortir si nous ne fusionnons pas. Si nous fusionnons, nous voulons avoir la garantie que cette motion reprise, ce que nous ne voyions pas à l'heure actuelle dans les documents. **M. Gerber Alain, CC.** Tout l'acquis de chaque commune sera repris dans la fusion. C'est vrai que ce n'est pas clairement mentionné que les transports publics seront acquis lors de la fusion mais ce qui est sûr c'est que toutes les prestations accordées dans chaque commune le seront dans la nouvelle commune fusionnée durant un certain nombre d'années. **Mme Steullet Wintgens Nathalie.** Du coup, les subventions maximales... ? **M. Gerber Alain, CC.** Les subventions maximales seront acquises pour tous les citoyens de chaque commune. Donc, en cas de fusion, c'est ce qui se passe à La Tène qui entrera en vigueur pendant... **M. Mauri Rocco, CC.** Alors je tiens à confirmer que le comité de pilotage, la décision, l'élaboration du budget prévisionnel pour Laténa a validé, comme base pour les 4 communes, la prise en charge par La Tène. Donc dans le cadre de la fusion, il y aura une prise en charge au niveau du subventionnement pour les transports publics au même niveau de La Tène, qui est la commune la plus généreuse avec leurs citoyens. En effet, ça ne figure pas dans la convention mais c'est indiqué dans le rapport, il y figure une indication sur la prise en charge. Ainsi c'est bel et bien le cas et je tiens à vous rassurer, au niveau de l'élaboration de projets, surtout au niveau des projets de fusion, et j'ai personnellement assisté à toutes les séances, je suis aussi dans le comité de pilotage, je demande aussi souvent aux médias de relater ce que je dis. Dès lors, je vous reconfirme, tant comme représentant du Conseil communal de la commune d'Hauterive que de membre du comité de fusion, ainsi qu'avec ma casquette de membre du groupe technique et finances, que toutes les communes vont s'aligner sur les subventionnements de La Tène en cas de fusion. Ceci est une affirmation et vous pouvez la prendre comme gravée dans le marbre en ce qui me concerne, et c'est pareil pour le comité de pilotage ainsi que les 4 communes ayant pris cette décision. **Mme Steullet Wintgens Nathalie.** Nous vous remercions pour vos réponses, nous reviendrons à la charge en cas de confusion.

M. Ramsbacher Laurent. Pour que je comprenne bien, car nous sommes clairement partisans de cette motion, nous ne faisons que remettre cette motion à plus tard ? C'est juste pour remédier à mon petit moment de flottement. **Mme Steullet Wintgens Nathalie.** Tout à fait.

M. Tillé Yves, Président du CG. Pour ma part, ce que je lis au niveau du rapport est que le Conseil communal n'est pas favorable à l'acceptation de cette motion et qu'il propose à notre autorité de la refuser et de la classer. C'est ainsi là-dessus que nous allons voter.

M. Zürcher Patrice, CC. Si je peux me permettre, normalement, ce qui peut se faire aussi est que la motion peut être retirée par ses auteurs. Dans un tel cas, il n'y a pas de vote à son sujet.

Mme Steullet Wintgens Nathalie. Alors s'il est possible de faire comme cela, donc de retirer une motion même après rapport, ce que je trouve peu particulier, si c'est possible, le Parti Socialiste souhaiterait retirer cette motion.

M. Mauri Rocco, CC. Je conçois que le règlement de la commune prévoit le fait de retirer la motion mais je pense que dans la mesure où il y a un rapport, je pense que vous devez voter pour ou contre le classement de cette motion. Si vous prenez les pages 17 et 18 du rapport pour la fusion, c'est un projet particulier proposé aux autorités, une extension du projet déjà proposé lors de l'approbation de la population de la nouvelle commune et les deux prestations spécifiques disponibles sur l'une, et plusieurs des autres 4 communes, il y a le bibliobus, et tout le monde se réjouit à Hauterive d'enfin voir ce bus, et, en début de la page 18, « subventionnement des abonnements Ondes-Vertes visant à la promotion de l'utilisation des transports publics » la commune de La Tène offre actuellement à toutes les catégories, enfants, jeunes et seniors, le subventionnement de 50%, respectivement une participation communale de CHF 162.- pour la catégorie adulte lors de l'achat d'un

abonnement Ondes-Vertes, 2 zones. Donc cela a été confirmé, ce n'est juste pas préciser au niveau du rapport. Je ne veux pas m'immiscer dans le vote du Conseil Général mais je pense qu'en l'état actuel, la priorité, qui était le but du Parti Socialiste, de voter un subventionnement, puisqu'à partir de 2025, il y aura la fusion, la date du vote est le 26 novembre 2023, auquel je vous invite tous à voter massivement et à en faire massivement la publicité- **M. Tillé Yves, Président du CG**. Il me semble aussi que nous ne pouvons pas retirer cette motion et que la proposition du conseil communal est de voter son remplacement.

Avis des partis politiques :

M. Celio Mattia, PLR. Le Parti Libéral Radical s'est réuni le 14 juin passé et la majorité des membres présents ont voté en faveur du classement de la motion. J'espère que le Parti Socialiste n'aura pas l'occasion de la resoumettre mais si c'est le cas nous en discuterons en temps voulu.

M. Poglia Lorenzo, Les Verts. Le groupe des Verts qui s'est réuni le mercredi 14 juin, bien que tout à fait pour l'intention de cette motion, nous suivons ce qui nous a été présenté par le Conseil communal et proposons de classer cette motion.

M. Ramsbacher Laurent, Verts'Libéraux. Bien que clairement pour cette proposition, nous allons donc suivre la proposition du Conseil communal et proposons de retirer cette motion, enfin, de la classer plutôt.

Mme Steullet Wintgens Nathalie, PS. Au vu de tout ce qui a été dit, nous allons accepter le rapport du Conseil communal et je pense que ce qui est surtout très important aussi est l'intention donnée par le Parti Socialiste, de dire que nous sommes pro-fusion. Nous espérons que c'est grâce à cela que ça aboutira à nous permettre d'avoir des subventions à ce moment-là.

Votes sur le classement : *Le classement du rapport porté sur la motion est accepté à l'unanimité.*

7. Motions et interpellations

7.1 : Création de places de parc pour motos et scooters

M. Britz Andreas, PS. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Parti Socialiste va retirer cette motion au vue de la discussion précédente. La commune a signé la convention de fusion, dans laquelle il est mentionné qu'il ne faut pas créer de charges ni de dépenses supplémentaires. Par contre, nous demandons vivement que le Conseil communal prévoie des stations de charge pour les scooters et motos, nous avons une grande construction à faire avec cette école, et que nous pouvons y avoir 30 places de parc pour les vélos devant l'entrée Nord-Ouest. Si vous avez déjà de grosses machines, de tirer, d'être forcé de mettre un tuyau dans tous les mobiles, qui nous permet de tirer les câbles après, cela va nous coûter très peu cher de recouvrir le terrain, de creuser, et de mettre les six baleines ou n'importe quoi. N'oublions pas qu'il faut tirer les câbles électriques après, cela coûte beaucoup trop cher. Nous invitons vivement la commune de penser à cela et de prévoir assez de tubes vides pour tous les appareils électriques et toutes les stations de charge nécessaires pour ces vélos. Mais le Parti Socialiste pour l'instant, du moins aujourd'hui, cette motion.

M. Gerber Alain, CC. Juste pour votre information, le Conseil communal n'a pas attendu une motion, alors certes ça n'était pas spécifiquement pour les vélos mais les motos. Le Conseil communal s'est approché de notre fournisseur en électricité pour trouver des solutions afin de disposer d'emplacements de recharge pour des véhicules. Mais ça n'est pas tout simple, c'est très compliqué. Donc ça a été fait, des projets sont en cours et ça

évoluera dans le futur. **M. Britz Andreas, PS.** Permettez-moi de corriger, nous ne parlons pas de places de recharge dans cette motion pour les voitures, nous parlons des vélos, nous parlons de 233 watts, nous parlons de quelques ampères, nous parlons de quelques watts, nous ne parlons pas de 75 kilowatts pour charger une voiture Tesla ou autre. Juste une petite station est nécessaire, donc pas un grand moyen.

M. Tillé Yves, Président du CG. Très bien, merci. Alors je pense que nous pouvons accepter le retrait de cette motion et passer à celles des Verts.

7.2 : Pour des quartiers attractifs et durable aujourd'hui comme demain

M. Poglia Lorenzo, Les Verts. Dans une commune où « hier », si j'ai cliqué sur la bonne petite commune, plus de 74% des altaripiens ont voté « oui » pour la loi climat, nous voyons que nous sommes dans la cible avec cette motion. Notre but est de faire une certification, des projets de bâtiments et de quartiers qui suivent un certain nombre d'objectifs qui sont : la qualité de vie attractive, le climat, la biodiversité préservée, des transports durables, une gouvernance partagée, une culture valorisée et une économie circulaire. En fait, c'est un outil qui serait très intéressant, qui nous permettrait d'avoir plus de sérénité au sein de nos projets. Cependant, nous en avons parlé, la fusion n'est pas loin et donc dans le sillage du 8 juin, où les Conseils Généraux ont voté tous pour cette fusion, Nous nous y joignons. Ainsi il nous semble plus sage de retirer cette motion et de ne pas charger le Laténa dans la perspective de la fusion.

M. Tillé Yves, Président du CG. Merci beaucoup alors je pense que nous pouvons accepter ce retrait.

8. Fusion – point de situation

M. Mauri Rocco, CC. Je pense que pour montrer l'exemple à nos citoyennes et citoyens, j'espère qu'Hauterive votera unanimement pour ce projet de fusion. Je dirais que tout reste à faire, que le travail compte encore plus maintenant aux partis politiques qu'aux institutions que sont les exécutifs. Et respectivement, le comité de pilotage qui, je répète, n'est pas dissout, se réunira encore le 3 juillet prochain, il y aura de temps en temps des partis politiques des communes qui seront invités à cette séance. Il y aura aussi 4 séances au mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre. J'en profite pour rappeler et répéter ce que j'avais déjà dit, car certaines personnes sont inquiètes concernant le vote d'hier de la commune de St-Blaise : nous ne parlons pas de la même chose. La problématique particulière de la commune St-Blaise avec un déficit structurel depuis plusieurs années, et la volonté du Conseil communal à la fin de l'année passée de proposer pour le budget 2023 un relèvement du coefficient fiscal n'a rien à voir avec le fait que, bien des mois plus tard, au mois d'avril, le comité de pilotage a relevé le coefficient fiscal à 68. Je tiens à relever qu'il y a le travail qui a été fait par le groupe technique et finances, accompagné d'un professionnel, un professeur de l'Université qui a une large expérience en matière de fusion de commune, qui a une large expérience en matière de comptes de fonctionnement des communes. Je le répète : le coefficient d'équilibre a été communiqué à la première séance publique et a été proposée par le professeur en question, 70%, le comité de pilotage a repris le travail du groupe technique et finances avec le regard sur les comptes de 2022. Sur cette base-là, une décision a été prise, et encore une fois, ça n'a rien à voir avec le fait que le Conseil communal de la commune de St-Blaise a pris la décision qui est la sienne. D'ailleurs, je salue partiellement l'article d'ArclInfo qui figure dans le journal d'aujourd'hui où il est bien expliqué par un des intervenants que le refus de ce relèvement du coefficient fiscal de St-Blaise est certainement dû au fait que les citoyens et citoyennes de St-Blaise souhaitent des mesures apportées par le Conseil communal et pas simplement un relèvement des coûts à cause d'un relèvement du coefficient fiscal. Donc au niveau temporel, c'est très certainement une coïncidence, aujourd'hui je pense que nous sommes tous suffisamment documentés au niveau du projet de fusion, voter pour Laténa le 26 novembre 2023 : le coefficient fiscal ne s'arrête pas. Cela sonne un peu réducteur, mais je trouverais cela

dommage à l'égard du travail qui a été fait par vous, les conseillers et conseillères généraux et générales de la commune d'Hauterive, vos collègues et les communes voisines, et surtout de faire l'affront à tous les citoyens qui sont venus et qui ont intégré pendant plus d'une année, le travail fait par ces groupes de travail thématique, avec des vrais projets de société, je pense que ça serait la première fois, au niveau des projets de fusion super longtemps dans le temps que nous avons les félicitations du Conseil d'État au niveau des projets qui ont été présentés et surtout un vrai projet de société qui a commencé au début. Je répète et je rappelle que nous avons voulu que les citoyens et citoyennes participent depuis le début et c'est ce que nous avons fait et aujourd'hui, venir leur dire que finalement le vote sur Laténa se limite à un coefficient fiscal, ça serait prendre les citoyens et citoyennes pour des imbéciles : c'est un vrai projet de société, je vous invite à le féliciter et à continuer le travail qui doit être mené jusqu'au 26 novembre, je suis pour Laténa, je lui souhaite une très longue vie et je pense qu'ici nous sommes tous convaincus des bienfaits de cette fusion. Merci. Voilà pour le point de situation, je ne sais pas si ma collègue du comité de pilotage a des choses à rajouter, je ne sais pas ce que le président de la commission de fusion allait faire mais toutes les questions possibles et imaginables sont ouvertes et légitimes alors n'hésitez pas.

Questions/remarques :

M. Favre Olivier. Merci pour l'explication, elle est vraiment convaincante et suite à cela je suis très à l'aise comme certainement nous tous ici. Maintenant, c'est vrai que sur St-Blaise, même si ce ne sont que 11'000 citoyens concernés, ou disons que les habitants concernés sont une minorité, qu'est-ce qu'elle deviendra donc cette minorité ? Et risque-elle d'être suffisante pour faire avancer le projet ? Y'a-t-il une possibilité, j'imagine que non mais, d'en tenir compte ? Les votes ont eu lieu le week-end passé tout de même... Enfin le refus de cette hausse du coefficient fiscal... Pour plutôt proposer un coefficient plus bas. **M. Mauri Rocco, CC.** Ce n'est pas parce qu'il-y-a une voix à entendre, parce que deux tiers ont quand même dit « non », et même si ces deux tiers devaient diminuer de quelque peu, que... ça paraît tout de même être un tout petit peu de l'imparti... **M. Favre Olivier.** Non alors je pensais que les pourcentages seraient plus serrés que cela... Surtout que nous avons vu au niveau des groupes de travail, au niveau de la commune, que c'est quand même assez flagrant. Et je me dis, dans les nombres qui restent, est-il possible d'en tenir compte, même si c'est déplaisant, même si nous pouvons en entendre les arguments, même si ce n'est pas rationnellement logique, pour ne pas que tout échoue ? **M. Mauri Rocco, CC.** Je pense qu'il ne faut pas avoir peur du vote de St-Blaise, je pense qu'il faut le relativiser dans le contexte qui est celui des citoyens de St-Blaise : peut-être que certains se sont dit que « Tant qu'à voter pour deux points d'impôts supplémentaires, je préfère le voter pour un grand projet comme Laténa. » pas par une mésentente manifeste entre d'autres choix. Encore une fois, je ne les critique pas, c'est le choix du Conseil communal et il n'a pas été réalisé par les citoyens. Après nous pouvons spéculer sur tout ce que nous voulons. Pour répondre à la question : non, nous n'allons pas revenir en arrière, je ne pense pas que le comité de pilotage va proposer un coefficient fiscal politique, parce que justement, ce n'est pas le but. Nous voulions nous assurer que le coefficient fiscal proposé dans le cadre de Laténa lui permette de porter à bien tous les importants projets qui figurent dans les souhaits dans le cœur de la population. Je rappelle encore une fois que, si le Conseil d'État s'est permis de valider, avec les honneurs, le projet de Laténa : c'est avec une analyse détaillée qui a été faite au niveau des comptes, donc un responsable du service des communes qui a dû examiner sur site, il n'y a pas eu de complications à l'expertise, tout le travail qui a été fait par l'expert a été consulté et, encore une fois, c'est l'Art de convaincre, c'est l'enjeu politique : c'est à vous de convaincre les gens, je suis convaincu et je discute, je parle fusion depuis longtemps. Je vous le dis : j'étais à votre place, en juin 2016 quand je n'étais qu'un jeune Conseiller Général, je ne pense pas qu'il faille avoir peur du vote de St-Blaise, il faut juste en tenir compte. Encore une fois, je réfute l'amalgame qui est fait, et je ne souhaite pas que cela soit une critique : il y a les médias qui font des titres, etc. Mais là c'est une erreur de réflexion, ils n'ont pas lu les 160 pages du rapport des communes et des groupes de travail thématique : il ne faut pas avoir peur, c'est une composante. Mais la réponse est « Non », le comité de pilotage a fait un travail sérieux, a repris en charge tout le

travail qui a été déjà fait par le groupe technique et finances, a examiné sous la loupe les comptes 2022 et a proposé un coefficient fiscal qui assure l'équilibre pour Laténa et d'être capable de pouvoir faire face aux projets d'investissements, qui sont quand même des projets de grande envergure : c'est une grande commune, 11'000/12'000 habitants, nous ne parlons plus d'un village mais d'une ville. Et je répète encore que nous ne partons pas avec un handicap, nous partons avec déjà plus de deux millions qui sont financés par l'aide aux communes en cas de fusion. Donc si ça n'était pas un travail sérieux, nous n'aurions pas une telle appréciation du Conseil d'État et c'est à vous de convaincre maintenant les citoyens et citoyennes, ce qui est le travail le plus difficile, le nôtre au final. Mais vous avez pris cet engagement au fur et à mesure des années, et pour ma part, je compte sur vous. Et avec la casquette institutionnelle, il ne faut pas avoir peur du vote de St-Blaise encore une fois, je répète, ceux qui essaient de faire une corrélation directe ou indirecte entre le 68% et le coefficient fiscal : c'est qu'ils n'ont pas compris, ils n'ont pas lu les 165 pages de rapport et annexes.

9. Communications du Conseil communal

M. Zeller Thomas, CC. Là, sur notre diapositive, vous pouvez voir l'organigramme des commissions autour des bâtiments scolaires. Cet organigramme est devenu nécessaire car nous nous approchons de la phase de construction. Actuellement, nous sommes dans une phase de préparation à la construction et les architectes ont besoin de prendre beaucoup de décisions, presque toutes les semaines, autant pour des détails que pour de grandes et importantes affaires, par exemple : où mettre l'eau chaude et l'eau froide ? Ou quel type de tableau noir installerons-nous dans quelles salles de classe ? Ou encore, où est-ce que le concierge aura ses locaux ? etc. Sur cette diapositive, sur votre gauche, ce qui est nouveau, c'est la COBA ou COMmission de Bâtisse. Ce sont les architectes qui la compose ainsi que le Conseil communal. Ce sont ces deux opérationnels et exécutifs qui doivent prendre ces décisions. Comme vous le voyez aussi à gauche nous avons la ComBatScol, qui est la Commission spéciale des rationalisations des Bâtiments Scolaires, nommée par le Conseil communal et qui rapporte au Conseil communal, à la différence des autres commissions législatives. Elle est composée d'un membre par parti présenté au Conseil Général, donc nos quatre partis sont représentés plus Madame Steiger Burgos Martine et moi-même du Conseil communal, plus les architectes et, si besoin, d'autres personnes de L'EORÉN et éventuellement de la Souris-Verte. Ce groupe aura dans le futur beaucoup à discuter sur les équipements, les aménagements extérieurs et tout ce qui est en lien avec la commune : par exemple, la salle polyvalente. À droite, sur cette diapositive, vous pouvez voir les entités de l'EORÉN, le conseil intercommunal et le comité scolaire. Ce qui est nouveau, c'est la COTRA, COMmission de TRAvail : c'est une commission qui se réunit à peu près toutes les deux semaines avec les architectes pour préparer toutes les décisions de la COBA, c'est-à-dire du Conseil communal avec les architectes. Ce que nous avons déjà avant, c'est la ComUt, la Commission des Utilisateurs, aussi très active actuellement, notamment pour discuter des câbles internet, des tableaux noirs, des fenêtres, de la place nécessaire pour mettre des porte-manteaux pour les élèves, etc. Ensuite il y a aussi des sous-commissions, qui existaient déjà mais qui se réunissent dès qu'il y a un sujet à traiter. En conclusion, nous pouvons dire que la ComBatScol et la COTRA sont les deux « fournisseurs » principales d'informations au Conseil communal, avec les architectes, pour prendre des décisions. Nous aurons lundi prochain une séance de la ComBatScol où nous approfondirons un peu la partie gauche, cela est, pour vous, l'information du jour.

Questions/remarques :

Mme Quiquerez Sabine. Une toute petite question : l'APEH est mentionnée dans l'organigramme, or elle n'existe plus... **M. Zeller Thomas, CC.** Tout à fait, malheureusement, dès la fin du mois de septembre l'APEH va disparaître. Nous avons toujours l'espoir, qu'un jour ou l'autre, une nouvelle APEH naisse et vienne la remplacer mais il est vrai que pour l'instant ça n'est pas le cas. L'APEH sera biffée de l'organigramme.

M. Ramsbacher Laurent. La ComBatScol en tant que commission consultative, que peut-elle amener comme valeur ajoutée par rapport à la COTRA ? **M. Zeller Thomas, CC.** La COTRA est vraiment spécialisée dans les questions opérationnelles que nous devons décider d'un jour à l'autre ou chaque semaine, tandis que la ComBatScol doit commenter et réfléchir sur les propositions qui seront faites par les architectes. La ComBatScol a aussi la tâche de divulguer ces informations au niveau des quatre partis, c'est pourquoi nous avons mis ces quatre partis dans cette commission et non selon les élections et le poids du parti. D'ailleurs nous proposerons aussi que pour la ComBatScol de voir s'il serait possible de nommer un suppléant ou suppléante pour chacune des quatre personnes. Nous proposerons une nomination lors du prochain Conseil Général. **Mme Steiger Burgos Martine, présidente du CC.** J'aimerais compléter ce qu'a dit M. Zeller : la ComBatScol peut aussi apporter le point de vue de la société civile, donc celle qui n'est pas scolaire. Le nouveau complexe scolaire avec sa salle polyvalente par exemple sera aussi accessible aux sociétés ainsi qu'à la population. Les représentants des partis peuvent réfléchir à toute cette utilisation-là. C'est-à-dire comment nous réglons l'utilisation de cette salle, les accès et autres choses du même genre que nous, dans la Commission de Travail, nous ne pouvons pas forcément faire, c'est ainsi un autre point de vue très intéressant. Par contre, en ce qui concerne les coûts, la ComBatScol n'aura aucun contrôle sur ces derniers, cela sera réglé en interne.

M. Celio Mattia. Je voudrais savoir si c'est une sorte de schéma standard pour ce genre de projet, même si je sais qu'il n'y a pas énormément de projet de centres scolaires dans le canton ? Et a-t-il aussi été pensé en terme d'efficacité ? Car parfois nous essayons d'intégrer le plus grand nombre de personnes, comme par exemple ceux représentant des partis, sans pour autant gagner, voire perdre, en efficacité. Je ne dis pas que c'est le cas ici, car nous voulons que les personnes représentant tous les partis soient là, mais ils ne sont peut-être pas expérimentés dans ce domaine. Je vois aussi que Mme Steiger Burgos Martine est souvent dans les groupes de travail, est-ce que cela vous autorisera tout de même à respecter votre engagement de temps et à exécuter les tâches plus courantes, celles qui relèvent plus de votre fonction au sein de l'administration communale ? Il est vrai que selon l'organigramme, il semble qu'il y ait énormément de travail et un important engagement de temps. Ma dernière question est : il est vrai que les enseignants connaissent mieux les exigences scolaires, ainsi peuvent-ils donner des conseils ou engager du personnel, dont d'autres enseignants, notamment comme le directeur du collège du Mail ? **M. Zeller Thomas, CC.** En effet, je ne sais pas si c'est un organigramme standard mais, naturellement, nous nous sommes fait influencés, du moins un peu, par les architectes et il y avait cette structure lors des derniers projets qu'ils avaient faits. Nous avons pris ce que nous avons à la ComBatScol et avons complété avec tous ces liens opérationnels qui doivent pouvoir répondre rapidement aux demandes de décisions. En effet, Madame Steiger Burgos Martine et moi-même nous sommes retrouvés durant deux semaines avec ces commissions de travail, avec les commissions d'utilisateurs, chaque fois deux heures. Ce projet demande en effet actuellement beaucoup de travail. Concernant les autres participations, l'EORÉN reste fortement représentée par sa direction et il en est de sa volonté. Il est prévu par exemple en automne de faire circuler une information auprès de tous les enseignants, et nous l'avons déjà fait une fois par le passé : nous avons aussi discuté avec tous les voisins de la Croix-d'Or, avec le Club de tennis de table qui loue l'abri de protection civile en-dessous du vieux collège, et je pense en oublier. Le Parti Socialiste avait une motion pour informer régulièrement toute la population et les informations avaient été régulièrement transmises lors de séances et, de temps en temps, elles apparaissaient dans le Bulcom. Actuellement, beaucoup de choses sont en train de mûrir, ce qui fait que nous ne pouvons pas encore les communiquer, mais je pense qu'après les vacances d'été, il y aura certainement une communication, notamment quelque chose qui je le pense intéressera beaucoup nos citoyens, notamment sur l'espace récréation. Il y a aussi, et c'est en cours de discussion, un petit changement pour le bâtiment B, le petit bâtiment à l'Est, celui qui ne mesure qu'un étage : il se pourrait que pour simplifier la frontière avec les voisins à la Croix-d'Or, que ce bâtiment prenne la forme d'une saucisse de veau St-Galloise (Mme Steiger Burgos Martine l'a dit plus élégamment : comme une banane). Cela sera le même bâtiment mais légèrement arrondi, ce qui nous plaît beaucoup pour l'instant. Nous

devons encore présenter cela à la ComBatScol aussi afin de voir et d'améliorer la sortie du village, cela serait désormais une entrée beaucoup plus accueillante dans la cour de récréation. Y'a-t-il une question que j'aurais oubliée ? **M. Celio Mattia.** Non, c'est parfait et je vous remercie.

M. Ramsbacher Laurent. Je tiens à insister un peu au niveau de l'organigramme : je pense que la ComBatScol ne doit pas être mise ainsi en terme de petite équipe facilement consultable, mais ne devrait être partagée qu'entre la COTRA et le Conseil communal, vu que ce n'est qu'une commission consultative et non pas décisionnelle. Nous le voyons : elle est au même niveau que la COTRA, je pense que cela serait plus juste. C'est ainsi une proposition à discuter avec eux. **M. Zeller Thomas, CC.** Merci beaucoup pour votre idée, mais la COTRA ne décide de rien : la seule qui décide est la COBA. La COTRA reste l'opérationnel tandis que la ComBatScol est consultative au Conseil communal.

M. Zeller Thomas, CC. Encore une petite seconde, le vendredi 23 juin à 18h00 dans la cour de l'ancien collège, il y aura la Fête Scolaire et cette année elle est combinée à un hommage à l'ancien collège. C'est la commission des activités extra-scolaires qui vous invite à participer. Il y aura à 18h00 un vin d'honneur offert par la commune, plus un petit cadeau pour ceux qui passent. Ensuite, il y aura le chant des élèves sur l'escalier avec une sonorisation très professionnelle cette fois, contrairement aux chants à la St-Nicolas. Par la suite, viendra une partie un peu plus formelle pour l'ancien collège : il y aura un fin connaisseur de l'histoire du Littoral et de nos communes, mais aussi des écoles d'Hauterive, qui prendra la parole. Suite à cela, il y aura du vin de nos deux vigneron, de la bière, de la sangria produite par notre chef technique et, pendant ce temps, les élèves sous l'aval d'un artiste pourront peindre des graffitis sur des murs en béton du nouveau collège. Vers 19h30, il y aura une fanfare qui viendra nous accompagner pendant que nous mangerons. Plus tard, il y aura le DJ pour les élèves, ou les parents jeunes, c'est un DJ professionnel qui pourra vraiment jouer tout ce que vous voulez. Il y a deux semaines, les élèves ont pu lui faire part de leurs souhaits pour préparer un peu la musique en avance. Pour les repas, vu que nous n'avons pas de cuisine comme au Centre-Sportif, il y aura deux foodtrucks, l'Émulation a préparé les hotdogs, les parents d'élèves les gâteaux. L'APEH a fait les brochettes de sucrerie. N'oubliez pas : dès 18h00 ce vendredi.

Mme Steiger Burgos Martine, Présidente du CC. Quelques communications de ma part, tout d'abord, pour rester dans le domaine scolaire, notamment de l'école provisoire : les travaux touchent à leur fin, la semaine prochaine l'entreprise sera encore sur place pour faire les travaux de finition et l'école commence déjà à déménager du matériel, donc des armoires, les gros tableaux. La semaine suivante ce sera au tour du matériel comme les tables, les chaises etc. qui vont arriver. Pour terminer, le corps enseignant viendra s'installer. Ainsi nous serons prêts pour la rentrée sans problème. Ensuite je souhaite dire un mot sur la fête du 1^{er} août : ce sera la deuxième fête intercommunale organisée conjointement par les communes de St-Blaise, La Tène, Enges et Hauterive. Cette année, la fête a lieu à St-Blaise sur le thème des celtes. Nous pourrions à nouveau proposer un spectacle de drones, et par rapport à l'année passée, il y aura une extension des animations qui commenceront plus tôt dans l'après-midi. Donc je vous recommande de réserver cette date. Encore quelques mots sur ce qu'il se passe au port : avec la belle saison nous avons décidé d'adapter quelque peu l'éclairage public dans la zone du port. Les quais et le parking resteront éclairés jusqu'à 00h30. Quant à la piste de pétanque se trouvant dans la zone de loisir à côté des places de pique-nique, pour la quiétude des habitants, son éclairage sera différencié : du lundi au jeudi la lumière s'éteindra à 22h30, le vendredi et samedi soir elle s'éteindra à 00h30 également. En prévision des travaux qui concerneront la RC5, la place des bers sera utilisée pour les installations de chantier, donc nous aurons droit à une place des bers provisoire qui se situera à l'est de la place actuelle. Les discussions vont bon train pour qu'à terme nous puissions garder une partie de cette place provisoire pour agrandir un peu la surface que nous avons à disposition actuellement. Car vous l'avez très certainement remarqué, en hiver, quand les bateaux sont sortis de l'eau, ils empiètent passablement sur la surface du parking. Ainsi nous avons demandé à l'État s'il serait possible que nous ayons une place d'hivernage un peu plus grande, ce qui nous a été accordé. Et dernier point, j'ai le plaisir de

vous annoncer que le bureau du Conseil communal dès août sera composé comme suit : Vice-secrétaire : M. Mauri Rocco, secrétaire : M. Zeller Thomas, vice-président : M. Zürcher Patrice, président : M. Gerber Alain. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement tous mes collègues de l'Exécutif, c'est un grand plaisir de travailler avec vous. Comme on le dit très souvent, mais il faut chaque fois le répéter, nous avons la chance de travailler dans de très bonnes conditions, tant au niveau de l'Exécutif qu'avec l'administration et ça n'est de loin pas le cas dans toutes les communes, donc merci beaucoup. **M. Tillé Yves, Président du CG.** Nous n'avons pas tout à fait terminé. Reste-il d'autres communications du Conseil communal ?

M. Zürcher Patrice, CC. Cette communication sera très rapide car comme vous l'avez certainement vu dans le Bulcom, la mise en place du sens unique à la rue des Chasses-Peines, est temporaire. Les cyclistes pourront quand même circuler dans l'autre sens, ce qui a été indiqué sur les signalisations mises en place ainsi que dans le Bulcom de vendredi passé.

10. Questions et divers

M. Tillé Yves, Président du CG. Sortie du Conseil Général, visite de l'exposition spéciale du Laténium le 07 septembre 2023 à 18h30, suivie d'un apéritif.

M. Ramsbacher Laurent. Je voudrais ici communiquer l'excellente ambiance qui règne entre les groupes, et les contacts que j'ai dû avoir avec les chefs de groupe, notamment ceux cités ici. Pour certaines commissions, pour de petits groupes et je remercie tous les groupes qui œuvrent ici. Je remercie également le groupe des Verts pour la prise du poste de secrétaire aussi, cela nous aide énormément. Ainsi merci à tous les groupes, merci de pouvoir évoluer et de mettre une bonne ambiance au sein de ces séances.

M. Britz Andreas. Je vais me dépêcher car je sais que nous avons tous faim. J'ai un remerciement et deux questions. Premièrement, je tiens à remercier notre autorité le Conseil communal pour la réfection de la rue des Jardillets avec une dure rangée de pavé plutôt que des bordures de trottoirs qui permettent aux chauffeurs, en cas de croisement, d'utilisation des trottoirs peut-être, sans se casser les jambes, merci. Pour un autre exemple, il y a aussi le chemin des Carrières qui longe la place de jeu de Verger l'Ecuyer : c'est une catastrophe ! Donc merci pour cette solution intelligente et facile. J'ai ensuite deux questions. La première, l'inspection des immeubles après construction et transformation : il y a de nombreux dossiers ouverts et des maisons d'habitation qui ne sont pas inspectés, qui n'ont pas d'autorisation d'habitation, il y a même des cas où des locataires y vivent depuis des années, nous avons ainsi des épaves depuis des années et je suis moi-même touché par cela. Nous avons entre-temps changé le règlement, c'est-à-dire que nous avons une certaine somme à payer pour être inspectés et je pense que la commune ne fait pas assez de perception d'émolument pour les personnes demandant réellement une inspection. Cependant, je désirerais savoir : quand allons-nous travailler sur les retards, ceux-ci étant très importants ? Ensuite j'ai une deuxième question, qui ira très vite... **M. Zürcher Patrice, CC.** Je vous remercie de votre question. Effectivement, cette situation que vous relevez est un souci au niveau de la commune. Maintenant, il faudrait avoir toutes les disponibilités... À disposition, ce qui est un pléonasme, mais c'est bel et bien ce dont nous avons besoin. Actuellement, c'est un peu difficile d'y arriver. Mais quoi qu'il en soit, il faut effectivement que nous arrivions à réduire ce retard au niveau des bâtiments des visites comme vous le soulignez, car je m'inquiète comme vous. **M. Britz Andreas.** Ma deuxième question est : de retour à la place de jeu de Verger l'Ecuyer, elle a été mise en service en 1995 si je lis bien la plaquette sur la stèle se trouvant à l'ouest de cette place. Depuis 1995, nous avons une clôture provisoire de chantier avec des... Je ne sais pas mais c'est une clôture en bois moche comme tout qui délimite cette place de jeux. Nous avons vu dans notre commune que notre cantonnier est parfaitement apte à faire de super et très belles choses, je répète, les plates-bandes de fleurs sont magnifiques et merci encore une fois ! Ne pouvons-nous pas finalement prendre de petites machines et de faire nous-même une clôture pas très

haute. Je sais que ça n'est pas très gentil pour les chiens, mais en tous cas de faire quelque chose de joli, ou du moins d'enlever cette clôture moche. **M. Gerber Alain, CC.** Alors, ça fait un moment que nous en avons discuté, j'avais notamment demandé au chef technique de l'enlever et il est vrai que nous avons soucis que des enfants passent à travers. Par contre, comme bonne nouvelle, nous aurons peut-être des chabourris à recycler d'ici trois ans et demi ! Et plutôt que de les mettre au feu, nous pourrions les recycler, voilà. Les chabourris sont les fameuses barrières dont parle M. Britz Andreas, les petites barrières en bois avec des pics. Ainsi nous en aurons un certain nombre de mètre linéaire à recycler d'ici trois ans.

Mme Jacot-Parel Marianne. C'est concernant le changement d'affectation à la rue des Chasses-Peines par rapport à la circulation, il y avait la question que comme quoi il n'y aurait plus de circulation en sens inverse, le risque est que les voitures des automobilistes rouleront plus vite, est-ce que quelque chose sera mis en place pour la sécurité des piétons et des cyclistes ? **M. Zürcher Patrice, CC.** Dans le concept général, ce qui sera fait est que la surveillance sera accrue dans un premier temps pour voir comment le comportement des différents automobilistes qui passeront se pratiquera. Ensuite, nous verrons, étant donné que cela est temporaire, si nous devons aussi faire une application transitoire en mettant des obstacles, du mobilier urbain par exemple, pour essayer de limiter la prise de vitesse. Mais dans un premier temps, cela sera une attention particulière au niveau de la sécurité publique.

M. Tillé Yves, Président du CG. Je vous rappelle qu'à l'issue de la séance, vous êtes invités à passer au niveau du Conseil Général. Je voudrais dire quelques mots pour terminer, car c'est la dernière fois que je préside le Conseil Général, pour dire que je ne voudrais pas paraphraser la fameuse phrase de 1979 : « *Quand tous les dégoutés seront partis, il ne restera plus que les dégoutantes.* ». Je voudrais d'abord vous dire que je ne pars pas dégouté, j'ai trouvé très instructif de présider le Conseil Général. Je suis un peu tombé en politique par hasard et je n'ai pas l'ambition de devenir Conseiller Fédéral. J'ai appris beaucoup de choses sur le fonctionnement de notre belle commune et surtout, surtout, je voudrais vous dire que je ne vous considère pas comme des dégoutants, bien au contraire, j'ai apprécié l'ambiance cordiale, sympathique et constructive : si la fusion se réalise, nous devons tout faire pour cela soit notre culture politique et qu'elle s'impose dans la nouvelle commune de Laténa, je vous remercie.

La séance est levée à 20h55

Les rédactrices :
Célia Donzé
Wendy Kull

Le Président :
Yves Tillé

Le Secrétaire :
Samuel Vermeulen
rempl. par Sabine Quiquerez